

COLLÈGE INTERARMÉES  
DE DÉFENSE



# **REGARD DE LA FRANCE SUR LE MAGHREB**

**Mémoire de géopolitique  
du commissaire lieutenant-colonel Alexis Le Mière**

**dans le cadre du séminaire  
« MAGHREB »**

**Directeur : Monsieur Pascal LEPAUTREMAT**

**Mars 2006**

## Fiche documentaire

1 –Le Regard de la France sur le Maghreb : une relation néocoloniale ?

2 – Mémoire\_Géopol\_RegardFranceMaghreb.doc

3 – Commissaire lieutenant colonel Alexis Le Mière (France)

4 – 12 mars 2007

5 – Division A, groupe A4

6 – Mémoire de géopolitique

7 – Le regard de la France sur les Etats du Maghreb central est nécessairement placé sous le signe d'une histoire commune, celle de la colonisation, qui a entraîné une forme de relation particulière : la France est le premier partenaire économique de ces trois Etats, et également le premier fournisseur d'aide publique. S'agit-il pour autant, comme certains le pensent, d'une nouvelle forme de colonisation ? Si un doute a pu exister, l'analyse des formes actuelles de coopération et des relations économiques montre bien qu'il n'en est rien, et qu'au contraire la forme de soutien adoptée par la France tend à rendre le Maghreb plus autonome et plus démocratique.

8 – Mots clefs : Aide au développement – Algérie – Coopération – Maghreb – Maroc – Relations Internationales – Tunisie –

.

# **Regard de la France sur le Maghreb : Une relation néocoloniale ?**

## **SOMMAIRE**

### **PREMIERE PARTIE : DES RELATIONS FRANCO MAGHREBINES**

#### **SOUS LE SIGNE DE L'HISTOIRE**

Les répercussions de l'histoire coloniale

L'importance de l'immigration

La mondialisation renouvelle l'intérêt de nos relations

### **DEUXIEME PARTIE : UNE COOPERATION INSTITUTIONNELLE RESPECTUEUSE DES INTERETS DES PARTENAIRES MAGHREBINS**

Une coopération tous azimuts avec le Maroc

Une coopération restreinte au développement économique et aux relations  
institutionnelles avec la Turquie

L'impact des relations économiques privées.

## INTRODUCTION

Le Maghreb au sens français du terme regroupe l'Algérie, la Lybie, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie. Cet ensemble présente des caractéristiques communes : il s'agit d'Etats situés à l'extrémité occidentale du monde musulman, dont la population arabophone est arabe ou berbère, et dont tout ou partie du territoire est implantée en zone saharienne – ce qui amène, pour tous, des difficultés liées à la ressource en eau. Enfin, il s'agit de cinq Etats issus de l'histoire coloniale française, espagnole ou italienne. Mais cet ensemble est également divisé. Par la richesse d'abord, le produit intérieur brut de l'Etat le plus pauvre, la Mauritanie, représente moins de la moitié de celui du plus riche, la Lybie. Par les ressources naturelles ensuite, celles-ci étant rares au Maghreb, à l'exception des ressources en hydrocarbures que ne possèdent en quantités importantes que la Lybie et l'Algérie. Par leur histoire, ancienne et récente, enfin : l'Algérie, le Maroc et la Tunisie ont connu une implantation française longue et importante, l'Algérie accédant même au rang de département français, alors que la Lybie est passée d'une domination ottomane à une courte colonisation italienne, et que la Mauritanie n'a été que peu marquée par l'épisode de colonisation française. Après les indépendances, ces Etats ont choisi des voies différentes. Les trois Etats du Maghreb central (Algérie, Maroc et Tunisie) se sont dotés de régimes politiques assez durs mais préservant les apparences de la démocratie et qui se sont avérés relativement stables, qu'il s'agisse des républiques algérienne ou tunisienne ou de la monarchie marocaine. Ils ont conservé des liens marqués avec leur ancienne puissance coloniale, tout en inscrivant leur diplomatie dans les problématiques du monde en développement (et, pour l'Algérie en particulier, du non alignement), du monde arabe et de l'Afrique. La Lybie s'est au contraire placée très rapidement sous le régime autocratique de Kadhafi, tourné vers des rêves panarabe puis panafricain jamais réalisés, et entrant peu à peu en conflit avec l'ensemble du monde occidental. La Mauritanie quant à elle a vécu sous le joug de régimes instables qui n'ont jamais pu contribuer à son développement ni lui donner une importance significative sur la scène politique ou économique internationale.

Pour la France, le terme « Maghreb » renvoie donc prioritairement à l'Algérie, ancienne département français, et au Maroc et à la Tunisie, anciens protectorats français avec lesquels des liens étroits ont été conservé même après la période coloniale. Ces liens particuliers, qu'ils soient politiques, culturels, économiques ou démographiques, ont été presque exclusifs jusqu'au début de la dernière décennie du XXème siècle, la France conservant vis-à-vis de ces Etats un rôle de puissance tutélaire.

Ce rôle a pu être considéré comme une forme de « néocolonialisme » visant à permettre à la France de conserver son emprise politique et économique par d'autres moyens qu'une occupation territoriale. C'est ainsi que, selon Bouhout El Mellouki Riffi, dans une étude parue en 1989, considère que la France « n'a pas voulu résoudre le dilemme entre le maintien de quelques bribes d'autorité passées (rémanence) et la création d'un système nouveau. Il lui appartient donc d'apporter la preuve que la coopération domination est enterrée une fois pour toutes ».

Plus récemment, dans un article publié dans « Le Nouvel Observateur » du 8 novembre 2005, l'historien Marc Ferro s'interroge sur les suites de la colonisation : « Terminée la colonisation ? Pas vraiment. Aussitôt, en effet, une nouvelle forme d'expansionnisme s'est manifestée. Il s'est agi désormais d'une « colonisation » sans colons. Une domination économique des colonisateurs, doublée d'une ingérence politique, a pris le relais dans les pays ex-colonisés. On a pu parler de « néocolonialisme ». Singulièrement de la part de la France, dont la stratégie a longtemps consisté à conserver des liens aussi occultes que privilégiés avec ses anciennes possessions africaines. Dans le même temps s'opérait une sorte d'inversion du mouvement de la colonisation. Maghrébins et Africains ont émigré vers les anciennes puissances coloniales pour y effectuer bon nombre de travaux pénibles, comme autrefois dans leur pays... ».

Cette vision d'une France instaurant une relation néocoloniale avec ses anciennes possessions maghrébines trouve sans doute un fondement dans l'histoire qui nous lie à ces Etats, les épisodes de colonisation puis de décolonisation ayant nécessairement eu des conséquences sur nos relations actuelles. Mais il apparait au contraire que les modes de coopérations mis en œuvre depuis le début des années 1990 ont clairement pour vocation de soutenir une autonomie accrue des trois Etats concernés sur la scène internationale.

## **PREMIERE PARTIE**

### **DES RELATIONS FRANCO MAGHREBINES SOUS LE SIGNE DE L'HISTOIRE.**

La politique française vis-à-vis des pays du Maghreb central est très particulière en raison du contexte historique, qui a créé entre les sociétés civiles des liens préexistants aux relations entre les Etats souverains issus de la période coloniale.

L'interpénétration des collectivités nationales, la multiplicité des relations très intimes qui existent et continuent à se développer entre les élites des deux régions font que les rapports fondamentaux entre les pays du Maghreb et la France sont peu affectés par la situation politique de ces partenaires. Ils sont d'abord issus d'une réalité humaine, en conséquence d'une histoire commune et des liens culturels qui se sont progressivement tissés de part et d'autre de la mer Méditerranée.

En outre, la présence dans notre pays d'une forte communauté d'origine maghrébine continue à renforcer ce particularisme de la relation entre la France et les pays du Maghreb : les événements qui affectent le Maghreb ont des répercussions en France et réciproquement.

De cette histoire commune, de cette interpénétration entre sociétés civiles et de ces échanges de populations est née une relation entre Etats nécessairement complexe, mais également ambiguë car marquée par une forte affectivité, situation relativement exceptionnelle dans le domaine des relations internationales.

#### ***1.1 - Des relations marquées par l'histoire.***

Les relations entre la France et le Maghreb sont marquées par l'histoire de la colonisation et de la décolonisation, tant du côté français que du côté maghrébin. Du point

de vue français, les motifs de l'installation au Maghreb ne sont pas exclusivement géopolitiques ou économiques, mais aussi culturels et, d'une certaine manière, altruistes, et les conséquences de la décolonisation conduiront au déchirement de liens d'ordre affectif, qu'il s'agisse de Algérie où ces déchirements sont encore largement sensibles, ou du Maroc ou de la Tunisie. Enfin, le boom économique des Trente Glorieuses s'est accompagné d'une forte demande de main d'œuvre, à laquelle les trois Etats ont répondu, entrant ainsi bien malgré eux dans la politique intérieure française. Du point de vue maghrébin, on retrouve en contrepoint les mêmes liens ambigus : c'est grâce à la puissance coloniale que le sentiment « national » s'est créé ou recréé, pour finalement se retourner contre elle... Pour autant, la fin de la colonisation n'a pas signifié la rupture des liens, au contraire, ceux-ci sont demeurés et demeurent forts, au travers d'une coopération institutionnelle importante.

### **a/ Une colonisation altruiste ?**

Les raisons d'une installation de la France au sud de la mer Méditerranée ont été dès les origines (conquête de l'Algérie, mais surtout installation au Maroc et en Tunisie) ambivalentes. Il s'agissait en effet en premier lieu de créer un empire pour marquer la puissance de la France vis-à-vis de ses concurrents européens, au premier rang desquels la Grande Bretagne, déjà à la tête en 1830 d'un empire « sur lequel le soleil ne se couchait jamais », mais aussi l'Allemagne, qui dû concéder à la France un protectorat sur le Maroc après l'affaire de Tanger. La constitution de cet empire très proche de nos frontières avait également des visées économiques, son existence permettant de soutenir l'expansion économique liée à la seconde révolution industrielle. La majeure partie des voies de communication créées tant en Algérie qu'au Maroc et en Tunisie se feront d'ailleurs du centre vers les côtes, pour assurer l'exportation vers la métropole des productions locales.

Mais en plus des ces motivations rationnelles de puissance, la constitution puis la consolidation de cet empire se font également au nom de « la mission civilisatrice de la France », motivation à la fois théorique et pratique qui emporte des conséquences encore sensibles aujourd'hui. C'est ainsi qu'en 1885, Jules Ferry évoque « le devoir civilisateur des races supérieures » pour justifier la conquête de Madagascar, puis que le maréchal

Lyautey, (qui considère que « les Africains ne sont pas inférieurs, ils sont autres »), résident au Maroc à partir de 1912, engage une politique de développement du pays destinée à assurer son autonomie économique et sociale. Dans le même ordre d'idées, on peut relever la théorie, née au XIX<sup>ème</sup> siècle, selon laquelle il était possible de rechristianiser les populations berbères, largement majoritaires dans la zone et qui n'auraient été islamisées que tardivement. Cette théorie est à l'origine de la « politique berbère », mise en œuvre en Algérie puis au Maroc, qui a encore aujourd'hui des répercussions notamment dans ce dernier Etat, où par exemple la majorité de l'armée est berbère, y compris son haut commandement.

## **b/ une décolonisation ambiguë.**

Les épisodes de décolonisation, qu'ils se déroulent dans une atmosphère relativement dépassionnée comme au Maroc et en Tunisie ou dans le bruit et la fureur comme en Algérie, ne seront pas non plus exempts de cette ambiguïté qui marque encore aujourd'hui les relations entre France et Maghreb.

Dans le cas des décolonisations qui peuvent être qualifiées de douces, l'ambiguïté provient de la lenteur de la rupture : si l'indépendance politique, une fois accordée, a été immédiatement respectée, les liens économiques et culturels sont restés forts. Une forte part de l'économie est en effet demeurée entre des mains françaises, soit directement, soit par l'intermédiaire d'actionnariat majoritairement français dans les entreprises importantes. Dans le domaine culturel, la France a maintenu au Maroc et en Tunisie une très forte coopération en matière d'éducation, entretenant à la fois un réseau d'enseignement français qui a formé la majorité des élites actuellement au pouvoir, mais également des centres culturels qui ont été pendant longtemps le principal moyen d'accès à la culture des populations concernées.

Ce lien privilégié d'ordre économique et culturel, s'il a eu évidemment des conséquences favorables pour ces Etats en facilitant leur accès sur la scène internationale et donc en renforçant leur indépendance, a également permis à la France de maintenir son influence, à l'inverse de ce qui a pu se passer par exemple en Indochine ou à Madagascar.

Cette décolonisation douce a également entraîné l'adoption par le Maroc et la Tunisie, dès l'indépendance obtenue, d'une politique très liée à la France, d'un point de vue tant culturel qu'économique ou de sécurité.

Dans le cas de l'Algérie, l'ambiguïté provient de la situation créée par près d'un siècle de présence française. Cette présence avait créé entre France et Algérie des liens très forts, les Français de souche installés dans cette colonie s'y enracinant davantage en habitants qu'en colons, les Algériens acquérant auprès des Français les notions qui leurs seront nécessaires pour envisager leur indépendance. Lorsqu'ils demandèrent celle-ci, les Français n'étaient pas prêts à l'accorder, qu'ils soient installés en métropole ou en Algérie. Et, même du côté algérien, les modalités de cette indépendance n'étaient pas claires. Le conflit qui a résulté de cette absence de proximité dans les points de vue a été long, et a concerné non seulement les Français d'Algérie ainsi que les Armées, mais aussi les Français de métropole, très directement concernés par le service militaire que toute une génération a accompli de l'autre côté de la Méditerranée. Les Algériens eux-mêmes n'étant pas unis face à la revendication indépendantiste, le conflit a généré des affrontements entre eux, d'une part entre Harkis et indépendantistes, d'autre part entre indépendantistes eux-mêmes.

Ce conflit a contribué largement à créer une relation ambiguë entre France et Algérie, l'ancienne puissance acceptant difficilement de quitter l'Algérie dans ces conditions, et les Algériens ayant tendance à refuser toute influence française tout en reconnaissant que celle-ci, même après la colonisation, est nécessaire au développement du pays. L'immigration en provenance d'Algérie contribuera également à contraindre les deux Etats à s'entendre en raison de l'importance de la population d'origine Algérienne en France (cf. ci après).

L'épisode colonial de ses origines à son ultime fin a ainsi fixé un cadre aux relations entre les Etats du Maghreb central et la France, qui a eu des répercussions dans leur histoire plus récente.

### **c/ Des relations ultérieures toujours influencées par l'histoire commune.**

Les relations entre l'ex métropole et les nouveaux Etats ont ensuite varié en fonction des positions politiques adoptées par ces nouveaux Etats et des choix adoptés par la France dans la répartition de l'espace saharien.

Ainsi, dès leur indépendance, le Maroc et la Tunisie adoptent une politique pro-occidentale et des relations très intimes se développent avec la France. Elles ne sont pas remises en causes par l'assassinat de l'opposant marocain Ben Barka en France en 1962, ni par les événements de Bizerte en 1961, qui marquent la fin de toute présence française en Tunisie. Le Maroc entre rapidement dans une période de grande stabilité, très propice aux relations culturelles et économiques entre nos deux pays. Le royaume chérifien d'Hassan II prend alors définitivement la première place dans la répartition de l'aide au développement française. La France est par ailleurs très attentive à la stabilité du régime marocain, en qui elle voit le garant d'un ordre globalement positif pour l'Occident.

La Tunisie, qui dispose de richesses comptées, choisit quant à elle de privilégier les exigences de son développement économique et social par rapport aux dépenses improductives d'armement. Pour les dirigeants tunisiens, l'édification d'un Etat moderne est en effet un moyen de conquérir l'estime des grandes puissances, laquelle constitue le meilleur rempart contre les menaces extérieures. Ce choix politique les oblige néanmoins à rechercher, en complément, des appuis stratégiques à l'extérieur, via l'action diplomatique. La Tunisie se tourne alors vers la France pour assurer sa sécurité. Le président Bourguiba déclare d'ailleurs lui-même en 1957, sur Radio Genève : « La Tunisie a besoin du concours d'un grand pays pour assurer sa sécurité, son progrès technique, la permanence de ses liens avec la culture occidentale. Ce pays ne pouvait être que la France ». Dès lors, les relations entre la France et la Tunisie ont un double objectif : la coopération pour la mise en place d'un Etat moderne et un soutien sans faille pour sa sécurité. C'est pourquoi, en 1974, le Président Valéry Giscard d'Estaing ordonne le transfert d'une partie de la flotte française, dont les porte-avions, de Brest à Toulon, pour rassurer la Tunisie, inquiète pour sa sécurité suite aux exactions de la Libye.

A l'inverse, à partir de 1962, les relations entre l'Algérie et la France, marquées par la guerre d'indépendance, sont particulièrement tendues. Le rapprochement de ce nouvel Etat avec l'URSS ne fait que renforcer cette situation. Le conflit au sujet du Sahara occidental va en outre exacerber les tensions entre la France et l'Algérie. En effet, suite aux accords de Madrid en novembre 1975, le Maroc et la Mauritanie se partagent ce territoire. La France, non concernée directement, n'expose pas spontanément sa politique. Alger dénonce alors une discrète complicité franco-marocaine. Valéry Giscard d'Estaing, qui se montre par ailleurs hostile à la création d'un micro-état, épouse de facto la thèse maroco-mauritanienne. En même temps, grâce au partage entériné par l'accord de Madrid, le Maroc rival voit sa position d'exportateur de phosphates confortée et bénéficie à travers la Mauritanie d'une voie de pénétration en Afrique noire. Pour l'Algérie, c'est une vaste conjuration de la coalition impérialiste américano-française, qui vise à isoler Alger et consolider les relations avec Rabat et Tunis. Il faut alors attendre 1978 pour que les relations entre la France et l'Algérie s'améliorent et que la bonne volonté française à rechercher une solution politique au Sahara occidental ne soit plus mise en doute. Jusqu'au début de la décennie 90, la France est néanmoins confrontée à une ambiguïté. Elle manifeste une opposition à l'évolution politique adoptée par l'Algérie, mais elle conserve des relations proches étant donné l'importance de la communauté algérienne en France et son impact sur sa politique intérieure. Par la suite, L'annulation du second tour des élections législatives algériennes en janvier 1992, après la victoire annoncée du FIS, plonge l'Algérie dans la guerre civile. Les relations avec la France connaissent alors leur plus bas niveau d'intensité. Il faut attendre 1999 et l'élection du président Abdelaziz Bouteflika pour assister à leur réchauffement.

La Tunisie et le Maroc, à l'indépendance ancienne et favorisés par une relation continue et intime, maîtrisent bien cette influence et devancent la concertation. L'Algérie, marquée par la guerre d'indépendance, le conflit du Sahara occidental et la guerre civile, a des réflexes de « méfiance », voire de « rejet », mais elle conserve néanmoins des rapports intenses pour assurer son développement, rattraper son retard vis-à-vis du Maroc et de la Tunisie et conserver le lien avec sa population émigrée en France. Ces relations fortes et denses n'ont pas d'équivalent dans le monde. Ces particularités font en revanche que le Maroc, la Tunisie et l'Algérie exigent d'être traités comme « le » partenaire privilégié. C'est une situation difficile à gérer pour notre pays lorsque des antagonismes apparaissent.

La difficulté réside surtout dans la volonté d'être en bon rapport avec tous à la fois. Ces relations ne se limitent d'ailleurs pas d'Etat à Etat. La presse française, les ONG comptent autant que les différents gouvernements. Une grande partie du débat politique du Maghreb se déroule d'ailleurs à Paris.

## **1.2 - L'importance de l'immigration.**

L'immigration maghrébine en France est extrêmement importante. Elle a commencé dans les années 1960, pour assurer les besoins en main d'œuvre peu qualifiée d'une France en pleine croissance économique, et répondait par ailleurs à un besoin de la population locale à la recherche d'emplois. Bien qu'un coup d'arrêt ait été marqué de 1974 à 1993, avec une législation très restrictive sur l'entrée des étrangers en France, le flux ne s'est pas tari durant cette période, d'une part en raison des regroupements familiaux autorisés par la réglementation, d'autre part en raison de l'immigration clandestine. Encore aujourd'hui, sur 210 000 immigrés réguliers arrivés en 2004, 65 700 (soit 31%) provenaient du Maghreb (un autre tiers provenant d'Europe et le dernier tiers du reste du monde). Cette immigration a vocation à être stable, puisque sur ces 65 700 immigrés maghrébins, 48 624 venaient au titre du regroupement familial. Le tableau ci après montre que l'évolution en flux, après la réouverture des frontières en 1994, est en hausse constante :

Origine	1994	1996	1998	2000	2002	2004
Toutes nations	119 563	105 986	155 879	160 428	205 707	210 075
Algérie	10 911	8 469	14 523	12 760	27 936	29 081
Maroc	9 267	7 669	16 243	21 507	26 177	27 250
Tunisie	2 851	2 608	5 372	6 686	8 994	9 363

Au-delà des flux, le cumul est également intéressant : selon une évaluation faite par l'INED en 1999, la population d'origine étrangère (c'est-à-dire née non française, en France ou à l'étranger) établie en France pouvait être évaluée à près de treize millions de personnes. Sur cet ensemble, plus de la moitié provient d'un pays européen (dans ou hors

l'Union Européenne), et près d'un quart, soit trois millions, provient des trois pays du Maghreb central, dont 1 590 000 d'Algérie, 990 000 du Maroc et 420 000 de Tunisie.

Ces chiffres ne tiennent pas compte de la population née française mais de parents d'origine étrangère, les règles françaises de recensement interdisant de relever ce type d'information, mais ils sont significatifs par eux même. En effet, le poids de cette population influence naturellement les relations entre France et pays du Maghreb, les événements affectant une des rives de la méditerranée ayant des répercussions de l'autre compte tenu des liens qui continuent d'exister entre les émigrés et leurs familles, que les Etats souhaitent conserver pour des raisons tant politiques qu'économiques. C'est ainsi qu'au Maroc, les revenus provenant des Marocains résidant à l'étranger (appelés MRE) représentent près de 10 % du produit intérieur brut, (soit plus de 3,7 milliards d'Euros dont 1,5 proviennent de France).

Par ailleurs, ce lien entre pays d'origine et immigration varie selon les Etats maghrébins : Pour le Maroc, les émigrés doivent rester Marocains afin de conserver des contacts au sein de cette population et de contrôler les tentatives intégristes. Pour les Algériens, les émigrés doivent assumer la bi-nationalité de fait, en s'intégrant plus et mieux sans renoncer à l'identité culturelle et en investissant le champ politique français. La Tunisie adopte quant à elle une position intermédiaire. Depuis Ben Ali en 1989, les émigrés doivent assumer leur bi-nationalité, tout en votant aussi en Tunisie. Les trois Etats refusent néanmoins l'assimilation et manifestent la volonté de maintenir des liens culturels avec la jeune génération née à l'étranger. D'où un besoin d'une réflexion concertée avec l'Union Européenne pour mettre en place une politique migratoire commune à l'égard des pays tiers.

Le Maghreb est donc très proche de nous en raison de l'importance des communautés algériennes, marocaines et tunisiennes dans notre population. La France sera donc le premier pays à subir sur son territoire l'impact des événements qui surviendront au Maghreb, qu'il s'agisse de l'aggravation des difficultés économiques et son corollaire, l'émigration, ou du triomphe de l'islamisme. Il constitue donc de facto une région prioritaire pour notre politique extérieure. Par ailleurs, le flux migratoire qui se poursuit du Sud vers le Nord est non seulement préjudiciable à la stabilité économique de la France et

de l'Union européenne, mais aussi à la survie des Etats maghrébins qui sont alors soumis à une hémorragie nuisible pour leur développement. Cette situation pousse la France à développer une stratégie pour inciter les Maghrébins à rester sur leur sol, voire à favoriser le retour des immigrés dans leur pays d'origine, avec un niveau de qualification suffisant pour s'implanter dans cette région. La maîtrise de ce flux migratoire est par ailleurs indispensable avant l'ouverture des frontières au libre-échange des personnes et des biens.

### ***1.3 – La mondialisation renouvelle l'intérêt de nos relations.***

Les relations entre la France et le Maghreb ont longtemps été placées dans un contexte strictement bilatéral, la France en tant qu'ancienne puissance coloniale restant le principal interlocuteur de ces Etats, à la fois pourvoyeur d'aide et premier partenaire commercial. Cette situation présentait pour toutes les parties des avantages, notamment en termes de stabilité et de qualité de la relation, les partenaires se connaissant bien.

La montée en puissance de la mondialisation économique, en parallèle avec la fin de la guerre froide et la multi polarisation du monde qui en a résulté, rend encore plus nécessaire ce lien particulier, d'au moins trois points de vues.

- Du point de vue de la politique internationale, le soutien des pays du Maghreb est important pour renforcer le poids de la France au sein de l'Organisation des Nations Unies. Ce soutien est important dans toutes les affaires qui concernent l'Afrique et, plus encore, la résolution des difficultés qui affectent le Moyen-Orient, dans la mesure où il s'agit d'Etats Arabes sensibles à la résolution du problème israélo-palestinien et susceptible d'intervenir de façon efficace au sein de la conférence des Pays Islamiques.
- Du point de vue économique, s'il est illusoire – voire contre productif - d'espérer que la France conserve avec ces Etats la relation monopolistique qui a pu exister, il est impératif d'y conserver des parts de marché importantes, qui contribueront au développement de tous. L'arrivée de nouveaux partenaires doit être l'occasion d'enrichir l'étendue de nos

relations économiques, à la fois en chiffre d'affaires mais aussi en variété, pour éviter de cantonner les pays maghrébins dans un rôle de supplétif des économies développées.

- Du point de vue de la sécurité enfin, une zone stable au sud de la Méditerranée est nécessaire à la stabilité de l'Europe, et la France en préconisant la réactivation de l'Union du Maghreb Arabe continue à jouer un rôle important en ce sens. Par ailleurs, l'impact de l'immigration subsaharienne transitant par ces Etats ne doit pas être négligé, et la France joue un rôle important d'intermédiaire vis-à-vis des instances de l'Union Européenne. Enfin, l'existence de réseaux terroristes islamistes et liés à Al Quaida doit pousser la France à entretenir des relations de renseignements avec les trois Etats.

Les relations franco-maghrébines actuelles tiennent compte de ces trois aspects, en privilégiant le développement économique et social par la voie d'un soutien institutionnel et du développement des relations économiques.

## **DEUXIEME PARTIE**

### **UNE COOPERATION INSTITUTIONNELLE RESPECTUEUSE DES INTERETS DES PARTENAIRES MAGHREBINS.**

Le Maghreb constitue une zone de solidarité prioritaire pour la France. A ce titre, il reçoit 50% de notre budget de coopération dans le monde. Le Maroc et la Tunisie, partenaires privilégiées, arrivent en tête dans la répartition de l'aide au développement. Avec un cinquième des parts de marché, la France est par ailleurs le premier investisseur privé dans ces deux pays bien connus par ses entreprises. L'Algérie, retardée dans sa progression par la guerre civile, rattrape son retard et met tout en oeuvre pour se situer au même niveau que ces deux proches voisins.

Dans tous les cas, l'intervention publique française se fait en accord avec les Etats concernés, sans « conditionnalité » à l'inverse du mode d'intervention américain. Il s'agit de soutenir les initiatives visant au développement économique et social du pays, par un soutien direct ou indirect au secteur productif, aux conditions de vie des populations et à la bonne gouvernance, concept qui recouvre non seulement une gestion efficace et transparente des affaires publiques mais aussi le respect des exigences posées par les droits de l'Homme, les principes démocratiques et l'état de droit.

#### ***2.1 - Une coopération tous azimuts avec le Maroc.***

Depuis son indépendance, le Maroc reste le partenaire privilégié dans les relations que la France entretient avec le Maghreb. C'est un « soutien sans faille », selon les mots de Lionel Jospin, alors Premier Ministre, que le gouvernement lui garantit, un soutien politique, économique et financier.. Ainsi, à l'issue de la première visite d'Etat du roi Mohamed VI en mars 2000, Paris annonce l'octroi de 15 millions d'euros pour aider le

Maroc à faire face aux conséquences de la sécheresse qui affecte le royaume, et l'effacement de 107 millions d'euros supplémentaires de dettes. La fascination exercée par Rabat se nourrit d'ingrédients multiples. Tout d'abord, la stabilité singulière du Maroc par rapport à l'Algérie, la continuité de la dynastie alaouite, l'image d'homme de paix dans un monde arabe en ébullition que s'est forgé Hassan II, associée à son ambition affichée de réconcilier chrétiens, juifs et musulmans. Ensuite, la volonté affichée du royaume d'intégrer l'Union Européenne. Elle a été symbolisée fin 2000 par la proposition faite par Mohamed VI à Jacques Chirac de substituer à la coopération bilatérale un partenariat pour préparer l'adhésion du Maroc à l'UE, demeurée sans suite pour le moment, l'Union Européenne souhaitant marquer une pause dans sa politique d'intégration. Enfin, les avancées significatives du royaume chérifien en matière de démocratisation, de libertés publiques, de droits de l'homme et d'ouverture économique. A son arrivée au pouvoir le 23 juillet 1999, le jeune roi Mohammed VI a clairement conforté cette évolution et pris des engagements unanimement salués par l'opinion : éducation, lutte contre la pauvreté, modernisation de la société, rééquilibrage régional. Au cours des premières années du nouveau règne, les décisions prises l'ont été essentiellement dans le domaine des libertés publiques et des droits de l'homme. La première mesure remarquable est l'Instance Equité et Réconciliation, créée en 2002 pour étudier les disparitions de personnes durant les « années de plomb », qui a permis en donnant la parole aux familles de victimes, de donner satisfaction à la population tout en ne remettant pas en cause les fondements du régime. La seconde mesure est le vote d'un code de la famille, en remplacement de l'ancien statut personnel dit « moudawana », qui améliore, au moins en droit, la situation des femmes marocaines. La troisième est l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH), qui depuis 2005 fédère les projets visant à la réduction des déficits sociaux.

### **a/ Des domaines de coopération variés.**

La France accompagne ce mouvement au travers de réunions annuelles des chefs de gouvernements, et d'un document cadre de partenariat signé par les deux parties le 13 juin 2006, qui organise la coopération entre les deux Etats. Ce document expose les principaux enjeux pour le développement du Maroc : transition démographique, transition économique et intégration régionale avec ses voisins. Il précise que le bas niveau des

indicateurs sociaux peut être amélioré grâce à une amélioration de la scolarisation de base, notamment chez les jeunes filles, et à une baisse de la mortalité materno-infantile.

De ce constat, le DCP tire une stratégie de coopération, en lien avec l'INDH. Les objectifs prioritaires du partenariat sont une économie stable et efficace, une meilleure cohésion sociale et un développement respectueux de l'environnement. Dans ce but, quatre secteurs dits de concentration ont été identifiés

- L'éducation : il s'agit de continuer à former les élites (au travers des Lycées français et de l'appui à l'enseignement supérieur et à la recherche), tout en accentuant l'effort sur l'éducation de base, en privilégiant l'enseignement du français.
- Le développement du secteur productif : il s'agit de valoriser les ressources humaines au travers de la formation professionnelle, d'aider à la modernisation des entreprises et d'améliorer leur environnement.
- La politique de proximité et les infrastructures économiques et sociales : ce secteur vise à participer notamment aux programmes « villes sans bidonvilles », d'électrification rurale globale, d'approvisionnement groupé en eau potable des populations rurales, et au programme national des routes rurales.
- L'eau et l'assainissement :

En outre, le DCP relève 4 domaines transversaux d'intervention. Le premier est la gouvernance, qui rassemble des actions d'appui à la modernisation de l'administration publique, à la décentralisation, aux secteurs de la justice et de la sécurité intérieure. Le second domaine transversal est celui de la diversité culturelle (artistique et libéralisation du paysage audiovisuel marocain), le troisième est celui de la francophonie et de l'enseignement du français, le dernier est le domaine du co-développement et de la coopération sud-sud.

Au Maroc, le bilan de la coopération dans ces secteurs transversaux est très positif, notamment dans le secteur de la gouvernance. Ainsi le ministère français de la justice intervient-il dans cinq secteurs : la modernisation des tribunaux spécialisés, la réforme de la procédure pénale, la refonte du droit des mineurs, la modernisation de l'administration

judiciaire et de l'administration pénitentiaire. En matière de sécurité intérieure et civile, l'accent a été mis sur la police judiciaire et l'administration de la preuve, et la volonté de coopération des services marocains est manifeste, même si des progrès restent à faire en matière de lutte contre le terrorisme, le trafic de stupéfiants et l'immigration clandestine. La coopération administrative fonctionne également bien, que ce soit avec l'ENA, la Cour des Comptes, ou dans ses volets de décentralisation qui mettent en contact des collectivités locales marocaines et françaises. Tous ces éléments contribuent également à un meilleur respect des droits de l'homme, qui bénéficient par ailleurs du soutien direct à plusieurs associations dont la Ligue marocaine des droits de l'homme et d'actions en lien avec le Fonds des Nations Unies pour le développement des femmes.

Conséquence directe de ce lien privilégié, le Maroc est le pays le mieux traité par la France. L'aide bilatérale, qui atteint la moitié de l'aide totale reçue par le royaume, est de loin la plus importante. Selon les derniers chiffres du Comité d'Aide au Développement de l'OCDE, le Maroc a reçu de la France, en 2004/2005, 330,615 millions de dollars d'aide publique au développement. Premier donneur, la France est également premier prêteur, avec un peu moins de la moitié des créances du Club de Paris et encore près de 18 % de l'encours total fin 1999. Elle fournit par ailleurs près du cinquième des crédits octroyés par l'Europe. A partir du milieu des années 90, l'aide française a pris partiellement la forme d'une « conversion annulation » de la dette marocaine. La France a cédé avec un rabais supérieur à 50% une partie de ses créances sur le Maroc mais, en contrepartie de ce cadeau, a imposé à Rabat d'investir, par exemple, dans les régions pauvres. Ce mécanisme de conversion de dettes en investissements mis en place a donné lieu à quatre tranches successives en 1996, 1997 et 1998, pour un total de 370 millions d'euros puis à une dernière tranche de 100 millions d'euros accordée en 2000. Ceci porte à 470 millions d'euros le total des opérations de conversion-annulation et représente un effort financier conséquent pour la France, de l'ordre de 270 millions d'euros en dons.

## **b/ l'intervention ciblée de l'Agence française de développement.**

L'Agence Française de Développement est depuis 1992 l'instrument d'intervention principal en matière économique et financière. Elle a engagé au Maroc un total de près de 800 millions d'euros, dont un encours de plus de 300 millions, répartis entre développement rural et infrastructures de base. La stratégie retenue privilégie trois grands domaines d'intervention, dans le cadre d'une logique de forte concentration sur quelques secteurs clés :

- L'eau et l'environnement, qui incluent aussi bien l'eau potable que l'irrigation avec, en amont, la conservation des ressources hydriques, en aval le traitement des eaux usées et l'assainissement. L'encours 2005 de l'AFD, sous forme de prêts, s'élevait à 108,65 millions d'Euros pour 5 projets d'assainissement, un projet d'irrigation agricole et un d'entretien de la forêt d'Ifrane.
- L'amélioration des conditions de vie des populations et le développement social et régional. Ceci enveloppe les interventions en faveur du monde rural (agriculture pluviale, crédit agricole, électrification), des agglomérations secondaires et tertiaires, des milieux urbains défavorisés (habitat insalubre). L'effort régional spécifique fait en faveur des provinces défavorisées du Nord s'inscrit dans cette perspective. L'encours 2005 s'élevait à 164 millions d'Euros, pour 2 projets dans le domaine électrique, un dans le domaine de la santé et deux dans le domaine des transports.
- L'appui au secteur privé qui se traduit par une assistance à la transition économique, à l'investissement (restructuration d'entreprises publiques, privatisations, formation professionnelle, créations de zones industrielles) et par la promotion de la gestion privée des services publics marchands. En 2005, les engagements en cours s'élevaient à 10,3 millions d'Euros au titre de la formation professionnelle et à 11,5 millions d'Euros au titre du financement du micro crédit.

Ce sont ainsi 16 projets qui sont soutenus, pour un total d'engagements nouveaux de prêts de plus de 140 millions d'Euros, le plus souvent par un cofinancement de l'AFD soit avec d'autres prêteurs internationaux, soit avec des fonds publics marocains.

## ***2.2 - Une coopération restreinte au développement économique et à la coopération institutionnelle avec la Tunisie.***

« Depuis la visite du président Jacques Chirac à Tunis, en octobre 1995, puis celle de Zine el-Abidine Ben Ali à Paris, en avril 1997, les relations tuniso-françaises n'en finissent pas de se réchauffer et de se... refroidir »<sup>1</sup>. La France a en effet un rôle important à jouer dans la consolidation du développement économique de la Tunisie, source de stabilité dans la région, mais le régime présidentiel très fort institué par le président Ben Ali nuit au développement des libertés démocratiques et n'a que peu de respect pour les droits de l'homme. L'annulation du congrès de la ligue des droits de l'homme, en novembre 2005 juste après la visite du ministre français des affaires étrangères, a conduit à un certain refroidissement dans nos relations politiques. Toutefois, en matière économique, les contacts restent fructueux ainsi que l'a déclaré M. de Villepin lors de la visite du premier ministre tunisien en mai 2006.

La Tunisie reçoit, par habitant, la plus forte contribution de la France à son développement. C'est un pays en croissance rapide, sans guère d'équivalent avec la situation de ses deux voisins, ni sur le plan économique, ni sur le plan social. Avec un revenu par habitant de 2840 dollars, contre 2073 pour l'Algérie et 1458 pour le Maroc, un taux de croissance exceptionnel de 6 % en 2004, une inflation maîtrisée et une diversification économique nettement plus avancée que celle des autres pays de la région, la Tunisie se détache nettement de ses voisins.

La Tunisie est un des rares pays à bénéficier de la totalité des instruments disponibles dans le domaine de la coopération. L'aide affectée à ce titre, sur les dix

---

<sup>1</sup> Jeune Afrique, n° 2092, février 2001.

dernières années, avoisine 1,22 milliards d'euros. Elle s'applique à de très nombreux secteurs d'activité, comme le transport, la santé, l'environnement, l'enseignement, la formation professionnelle, l'irrigation et la réhabilitation de quartiers populaires. L'aide purement concessionnelle en provenance de l'Etat se situe à 960 millions d'euros, soit le double du montant engagé par l'Union Européenne dans le cadre de MEDA 1, et le double de l'aide débloquée par les bailleurs bilatéraux européens. Bien que ce concours ait enregistré un repli significatif depuis 1992, l'effort français demeure à un niveau annuel moyen élevé, et dépasse 100 millions d'euros par an depuis 2001.

### **a/ Un document cadre de partenariat limité.**

Comme pour le Maroc, un document cadre de partenariat a été signé en mai 2006. Il précise que les interventions françaises s'inscrivent dans le cadre du programme du Président de la république tunisienne, élaboré en octobre 2004 et qui détaillait trois ambitions majeure (l'amélioration du niveau de vie de la population, la création d'emplois et l'accélération du passage à l'économie du savoir) et trois réformes graduelles (réforme de l'appareil de l'Etat, modernisation des systèmes de financement, amélioration du climat des affaires). La France dispose de son propre cadre, préexistant au DCP : une Convention de coopération culturelle, scientifique et technique signée en 2003, l'accord cadre de partenariat économique et financier signé en juillet 2004 à la suite de la visite d'Etat du Président de la République française en décembre 2003, et les thèmes d'échanges définis par une lettre du Premier ministre en janvier 2005, relatifs à la recherche, la lutte contre le cancer et l'amélioration de l'offre touristique.

A partir de ce cadre, le DCP fixe pour les années 2006-2010 les priorités de la coopération franco-tunisienne en trois secteurs de concentration et deux domaines transverses.

Les secteurs de concentration font l'objet d'une aide accordée majoritairement par l'Agence française de Développement sous forme de prêts. Ces secteurs sont :

- Le renforcement de la mise à niveau du secteur productif : celui-ci passe par la restructuration financière des entreprises et en particulier des PME,

au moyen principalement de prêts de l'AFD (plus de 90 millions d'Euros sur 15 ans), la formation professionnelle, la mise à niveau des établissements hôteliers, le développement d'infrastructures à fort impact économique et l'amélioration du financement des entreprises tunisiennes. Ce secteur de concentration regroupe aussi la dynamisation des investissements directs étrangers.

- L'amélioration des infrastructures de base : ce secteur regroupe d'une part l'aide au financement de programmes nationaux de réhabilitation urbaine et le soutien au « développement municipal », notamment via le financement de projets de transport urbain collectif, d'autre part la préservation des ressources en eau via le financement de systèmes d'assainissement efficaces et rentables.
- Le développement durable : il s'agit de soutenir un programme de gestion des ressources naturelles ainsi qu'un projet « qualité de l'air ».

Au titre des domaines transversaux, actions qui relèvent directement de l'Etat ou de ses démembrements, ont été retenus :

- La contribution à l'adaptation de l'appareil public : elle concerne en premier lieu le soutien à la modernisation du secteur public, qui repose notamment sur l'Ecole nationale d'administration, la Cour des Comptes, et l'action du service de coopération technique internationale de la police nationale. En second lieu, le partenariat vise à élargir la scolarité universelle, déjà acquise pour le primaire, à tout l'enseignement de base, et promouvoir l'enseignement du français. En troisième lieu, la France soutient le plan cancer en Tunisie.
- Le soutien à l'édification d'une société du savoir par une coopération en enseignement supérieur et recherche plus ambitieuse. Dans ce domaine sont regroupés les soutiens à la formation d'élites sur place, via notamment la création de technopôles, le renforcement de la capacité scientifique des chercheurs et leur insertion dans des programmes européens. Par ailleurs, pour répondre aux besoins de l'entreprise, une action est prévue en faveur du développement d'une filière d'enseignement technologique courte.

S'agissant des domaines transverses, et de l'adaptation de l'appareil public en particulier, on remarque qu'aucune mention d'est faite au respect des droits de l'homme. La Tunisie se montre très favorable aux actions dans le domaine de l'administration publique, ainsi que dans le domaine de la sécurité intérieure notamment en matière de lutte contre la cybercriminalité, la criminalité organisée, les faux documents... En revanche, et en dépit de la signature en 1997 d'un arrangement technique entre ministères de la justice, aucune coopération juridique n'est souhaitée par la partie tunisienne.

### **b/ l'intervention de l'AFD.**

S'agissant des secteurs de concentration, les principes d'intervention de l'Agence Française de Développement répondent aux préoccupations essentielles de ce pays qui poursuit, dans le cadre de son accord d'association avec l'Union Européenne, un objectif de libéralisation des échanges. Les engagements nets de l'Agence Française de Développement ont connu une croissance soutenue et atteignent aujourd'hui un rythme de 100 millions d'euros par an, ce qui fait de la Tunisie le deuxième emprunteur après le Maroc. Dans le financement d'investissements publics, l'Agence Française de Développement est intervenue, déjà en conformité avec le DCP et avant même sa signature :

- en matière de soutien au secteur économique, en mettant à la disposition de la banque centrale de Tunisie une ligne de crédit de 30 millions d'Euros destinée à financer les restructurations financières des PME ;
- en matière de formation professionnelle, par un prêt d'un montant de 26 millions d'Euros ;
- en matière d'aide à l'habitat, par un prêt de 30 millions d'Euros destiné à la réhabilitation de quartiers populaires ou anciens ;
- en matière d'assainissement, par deux prêts d'un montant cumulé de 85,8 milliards d'Euros, tant pour l'amélioration des réseaux urbains que pour achever la desserte rurale en eau potable ;

- en matière de soutien aux collectivités locales, par un prêt de 50 millions d'Euros, destiné à financer l'amélioration de l'efficacité de ces collectivités.

Le total des engagements de l'Agence française de développement s'élève ainsi à 231,8 millions d'Euros, dont 107,5 au titre de l'année 2005 et porte sur 6 projets, tous fortement dotés.

### ***2.3 - Une coopération désorganisée mais riche avec l'Algérie.***

L'Algérie constitue un cas particulier, qui ne peut être ni assimilé ni même associé au Maroc ou à la Tunisie. C'est un pays cinq fois grand comme le Maroc, pour un nombre d'habitants comparable. Il fonde l'essentiel de ses revenus sur la seule ressource pétrolière, qui constitue aujourd'hui près de 98% de ses revenus. D'autre part, la persistance d'une menace terroriste, aujourd'hui liée à Al Quaida, handicape considérablement tous les projets de développement. Néanmoins, après l'épisode de la guerre civile, et depuis la visite du président Abdelaziz Bouteflika à Paris en juin 2000, un dialogue nourri et régulier s'installe, concrétisé dans un premier temps par la réouverture d'un lycée français et de centres culturels à Alger en septembre 2001, puis surtout par la visite d'Etat en mars 2003 du Président de la République en Algérie, à l'occasion de laquelle a été signée solennellement la « déclaration d'Alger ».

#### **a/ La déclaration d'Alger, cadre par défaut du partenariat franco-algérien.**

Celle-ci définit le cadre des relations franco-algériennes en quatre rubriques : un dialogue politique renforcé favorisant la construction de l'Union du Maghreb arabe, la mise en œuvre du nouveau partenariat pour le développement en Afrique et la promotion des valeurs essentielles de démocratie et de respect des droits de l'homme ; un partenariat économique fondé sur l'encouragement des investissements directs français en Algérie, l'appui institutionnel aux réformes économiques, la mobilisation d'instruments de

financement adaptés pour les grands projets d'infrastructures, et le transfert de technologies et de savoir-faire ; une coopération culturelle, technique et scientifique ; une coopération humaine et de la circulation des personnes, favorisant la circulation des ressortissants et mettant l'accent sur l'importance de la communauté algérienne établie en France.

Cette normalisation des relations est cependant sujette à l'irritabilité chronique de la partie algérienne, dès lors que celle-ci estime que sa souveraineté ou l'histoire de la colonisation sont en cause. C'est ainsi que la loi française votée le 23 février 2005, dont un article demandait aux enseignants de faire état des aspects positifs de la colonisation française, a provoqué des réactions disproportionnées à Alger, qui ont eu des répercussions sur notre coopération. En particulier, et malgré l'abrogation de l'alinéa litigieux en janvier 2006, aucun Document Cadre de Partenariat n'a pu être signé avec l'Algérie.

Cette coopération se poursuit néanmoins dans le cadre fixé par la Déclaration d'Alger. En matière de gouvernance, le bilan actuel est plutôt positif : une coopération juridique a été engagée pour la formation des magistrats, cadres de l'administration pénitentiaire, greffiers, etc., et trois jumelages de cours d'Appel ont été agréés en 2005. De même, la coopération dans le domaine des droits de l'homme se déroule dans de bonnes conditions, qu'il s'agisse des droits des femmes (en lien avec le Fonds des Nations Unies pour le développement des femmes) ou de la fédération internationale des droits de l'homme. En matière de police, c'est surtout le volet sécurité civile qui intéresse les Algériens, en raison des tremblements de terre dont les conséquences n'ont pas été gérées correctement par la direction générale de la protection civile algérienne.

En matière d'aide au développement, tous les outils financiers sont désormais mis à la disposition de l'Algérie, seul pays avec le Maroc, la Tunisie et le Vietnam, à bénéficier de la totalité des instruments de la coopération française. La coopération économique et financière se place également dans la perspective de l'adhésion de l'Algérie à la future zone de libre-échange méditerranéenne en 2010. Elle s'est d'abord traduite par la décision de convertir une partie de la dette algérienne, soit 61 millions d'euros, en créances d'investissement, puis par le remboursement anticipé, par l'Algérie, de sa dette publique vis-à-vis de la France en mars 2006. Dans le domaine de l'aide au secteur privé, la mise en

oeuvre des procédures « réserve pays émergents » et « fonds d'aide au secteur privé (FASEP) », qui ont succédé à l'ancien système des protocoles financiers, suppose au préalable celle des réformes économiques algériennes, en particulier le lancement des opérations de privatisations. Elle est donc actuellement en attente.

### **b/ L'AFD orientée vers l'habitat et l'économie.**

L'AFD intervient actuellement dans le secteur de l'environnement, avec un prêt de 30 millions d'Euros pour l'amélioration de la gestion du secteur de l'eau dans l'Algérois et la Kabylie. Dans le domaine de l'habitat, l'AFD contribue à hauteur de 50 millions d'Euros à la reconstruction des infrastructures de la région de Boumerdès, victime d'un séisme en mai 2003, et à hauteur de 25 millions d'Euros à la réhabilitation d'habitats dégradés. Dans le domaine du secteur privé, l'AFD soutient deux projets d'études (soit une subvention de 3,1 millions d'Euros) visant à améliorer la performance du commerce extérieur français, et participe au refinancement des investissements par un prêt de 40 millions d'Euros à une banque algérienne. La formation professionnelle bénéficie d'une aide de 4,57 millions d'Euros, et un prêt de 80 millions d'euros a été accordé à la société nationale de transport ferroviaire pour le développement du réseau ferroviaire en banlieue d'Alger. Au total, ce sont donc plus de 232 millions d'Euros qui ont été engagés par l'AFD entre 2003 et 2006 au profit de projets de développement économique algériens..

## ***2.4. L'impact des relations économiques privées.***

La France entretient avec les Etats du Maghreb central, en plus des relations institutionnelles exposées ci-dessus, des relations commerciales importantes. Si en effet le Maghreb ne représente pas plus de 3% du commerce extérieur français, tourné principalement vers l'Union Européenne, la France représente pour le Maghreb en moyenne près de 15% des exportations et 21% des importations en 2005/2006. Par ailleurs, les investissements directs français au Maghreb contribuent fortement au développement de l'économie locale, avec un total de 2,2 milliards d'Euros en 2005/2006.

## **a/ Au Maroc, la France est le premier partenaire économique.**

Le Maroc constitue en 2005 le troisième partenaire de la France au Maghreb, avec des échanges s'établissant à 5,6 milliards d'Euros, en progression de 4,7% par rapport à l'année précédente. Les exportations françaises vers le Maroc ont sensiblement augmenté (+ 8,8%), s'établissant à 3 milliards d'Euros sur un total de 16,2 milliards. Les principaux postes d'exportations sont les produits énergétiques (9,4% de nos ventes, principalement des produits raffinés), les biens intermédiaires, souvent destinés à être transformés au Maroc (37% du total des exportations, en baisse légère en raison de la baisse des ventes françaises de produits de l'industrie textile), les biens d'équipement (22 %), les biens de consommation (11,2 %), les produits agroalimentaires et les produits de l'industrie automobile. En dépit de l'augmentation en valeur, la part de marché française s'érode régulièrement depuis 2000, mais représente encore 17,6% des importations marocaines, devant l'Espagne (10,7 %), l'Arabie Saoudite et la Russie. Les importations françaises depuis le Maroc sont en 2005 en stagnation à 2,6 milliards d'Euros, soit seulement 0,3% de mieux qu'en 2004, mais la France demeure le premier client du Maroc avec 30,7% de parts d'un marché de 8,4 milliards d'Euros, devant l'Espagne (18%), la Grande-Bretagne et l'Italie. Les importations françaises sont constituées principalement de biens de consommation (36,1% du total des importations), de biens intermédiaires (30,7%) et de produits agroalimentaires (24,3%, en hausse de 14,5% par rapport à 2004). Il est intéressant de constater que les relations commerciales entre France et Maroc sont relativement équilibrées, malgré un solde de la balance commerciale de 414 millions d'Euros en faveur de la France, qui est le premier fournisseur et le premier client du Maroc, celui-ci étant le 20<sup>ème</sup> client et le 27<sup>ème</sup> fournisseur de la France. Par ailleurs, une part significative des exportations françaises porte sur des biens destinés à être transformés sur place : ces flux contribuent directement au développement économique du Maroc.

Ce développement est davantage encore assuré par l'impact des investissements directs effectués au Maroc par des entreprises françaises. Ces investissements se sont élevés en 2005 à 2,36 milliards d'Euros, montant particulièrement élevé en raison du rachat de Maroc télécom par le groupe Vivendi. Mais hors cette opération, les IDE en 2005 s'élevaient encore à 1,24 milliards d'Euros, soit une hausse de 49% par rapport à l'année

précédente, confortant la France dans son rang de premier investisseur français au Maroc. Depuis 2001, les flux d'IDE français représentent 72% des IDE reçues, et 45% hors opérations exceptionnelles de Maroc Télécom en 2005 et de la régie des tabacs en 2003, soit une moyenne annuelle de 390 millions d'Euros. Depuis quatre ans, ces investissements se sont fait massivement dans le secteur des télécommunications (61%), mais aussi dans l'industrie (19%), l'immobilier (7%) et le tourisme (4%). L'intérêt de ces investissements, en dehors des cas particuliers des nationalisations, est qu'ils contribuent directement au développement économique du pays en générant des activités nouvelles. Les entreprises françaises comptent aujourd'hui 485 filiales au Maroc, et y emploient plus de 65 000 personnes. Il est de ce point de vue intéressant de constater que les investissements industriels, après une année 2004 décevante, sont repartis à la hausse en 2005 pour atteindre 204 millions d'Euros. En outre, les investissements touristiques devraient également continuer à progresser grâce au plan Azur qui vise à créer au Maroc 6 nouvelles stations balnéaires de la taille d'Agadir.

## **b/ En Algérie, la France investit dans les secteurs productifs.**

Le cas de l'Algérie est très différent, puisque la quasi-totalité de son commerce extérieur repose sur la vente d'hydrocarbures, en sorte que sa balance commerciale est largement excédentaire (31,8 milliards de dollars, montant largement supérieur à celui des importations). Les exportations algériennes, d'un montant total de 53,8 milliards de dollars (dont 52,8 milliards d'hydrocarbures et 350 millions de produits pétroliers), se font d'abord vers les Etats-Unis (26,6% des ventes, exclusivement en hydrocarbures), puis vers l'Italie (17% des ventes), l'Espagne (10,5%) et la France (8,2%), qui est donc le quatrième client de l'Algérie. On relève que les exportations hors hydrocarbures, déjà marginales (1 milliard de dollars) sont constituées pour un tiers de produits pétroliers transformés, le solde étant constitué de matières premières et de déchets métalliques, et anecdotiquement de dattes fraîches et de dattes séchées. Les importations algériennes dépassent 21 milliards de dollars en 2005, provenant majoritairement de France (4,33 milliards, soit 20,6% du total), loin devant l'Italie (8,8%) et la Chine (8,1%, soit une progression de 30% par rapport à 2004, et de près de 900% depuis 2000). L'Algérie est de fait devenue notre 16<sup>ème</sup> client et notre 19<sup>ème</sup> fournisseur, donc notre premier partenaire au Maghreb. En 2006, pour

la première fois, la balance des échanges franco-algériens a été excédentaire au profit de l'Algérie.

Les investissements directs français en Algérie se sont élevés à 34 millions d'Euros en 2004 (contre 21 en 2003), le cumul des IDE français atteignant 344 millions d'Euros, plaçant la France en troisième position derrière les Etats-Unis et l'Egypte. Les investissements français présentent la particularité d'être majoritairement tournés vers les secteurs industriel et commercial, à l'inverse des investissements américains, exclusivement consacrés aux hydrocarbures. Cet investissement américain important dans ce domaine sert directement ses propres intérêts, puisque les Etats-Unis sont le premier acheteur d'hydrocarbures algériens. A l'inverse, les 6000 emplois générés par les investissements français ont été créés dans l'agroalimentaire, l'industrie (avec les groupes Michelin et Schneider Electric), la pharmacologie (groupe Sanofi Aventis) et l'automobile (groupes Peugeot et Renault). En 2005, le groupe Accor a annoncé son intention de construire en Algérie 36 hôtels de type Ibis, la société CMA CGM déjà très présente en Algérie s'est déclarée intéressée par le développement de terminaux conteneurs dans trois ports, et différents groupes bancaires comptent s'installer en Algérie. Ces investissements participent au développement économique du pays et donc à la création de richesse et d'emplois.

### **c/ En Tunisie, la France est le premier investisseur et le premier partenaire commercial.**

Les échanges commerciaux entre la France et la Tunisie s'élèvent à plus de 6,1 milliards d'Euros en 2006, les exportations françaises représentant 3 milliards d'Euros et les ventes tunisiennes 3,1 milliards d'Euros, créant un déficit d'environ 100 millions d'Euros au détriment de la France. Hors hydrocarbures, le solde serait positif de 20 millions d'Euros, traduisant ainsi une situation particulièrement équilibrée. Les échanges se sont concentrés sur les biens industriels, en particulier les biens intermédiaires et les biens de consommation (fortement déficitaire pour la France, à 727 millions d'Euros), et sur les biens d'équipement, avec un solde positif pour la France de 175 millions d'Euros, en baisse régulière depuis quelques années – probablement au profit de la Chine.

Les investissements directs à l'étranger représentent en Tunisie près de 15% des investissements productifs, sont à l'origine des deux tiers des exportations et 17% des emplois leur sont liés. Au sein du Maghreb central, la Tunisie reçoit depuis 2001 autour de 40% des IDE, à égalité avec le Maroc et loin devant l'Algérie. La France est très présente dans ces investissements, même si une baisse a été remarquée en 2005 (60 millions d'Euros contre 83 en 2004). Les PME interviennent massivement, surtout dans les secteurs manufacturiers, la sous-traitance automobile et les services (centres d'appel et entreprises de prestations informatiques). Les grands groupes sont également présents dans les secteurs de l'habillement, de la banque, de l'industrie et de l'énergie.

## CONCLUSION

La relation entre la France et les pays du Maghreb central est particulièrement marquée par l'histoire de la colonisation, dont l'importance et la durée ont nécessairement créé une proximité toujours présente aujourd'hui, bien que cet épisode soit désormais terminé depuis un demi-siècle. Cette proximité a entraîné des liens privilégiés, d'abord dans le domaine culturel, avec la mise en place de coopérants de l'Education Nationale au lendemain des indépendances, et aujourd'hui avec les coopérations tournées vers l'apprentissage du français, l'enseignement supérieur et l'enseignement de base. Dans le domaine démographique ensuite, la France étant, pour les trois pays, qu'elle le veuille (jusqu'en 1974) ou non, le pays d'émigration préféré des ressortissants maghrébins qui ont ainsi créé une communauté importante au sein de la population française. Dans le domaine économique enfin, la France étant pour les trois pays (hors hydrocarbures) le premier client et le premier fournisseur, ainsi que le premier investisseur.

Ces liens privilégiés peuvent être, en première analyse, considérés comme une nouvelle forme de colonialisme : en maîtrisant l'enseignement scolaire et supérieur, la France forme des esprits qu'il lui sera facile de manipuler. L'immigration a permis à la France d'assurer à peu de frais son développement économique. Et la mainmise de la France sur les économies maghrébines permet surtout à nos entreprises de bénéficier de marchés captifs ou d'une capacité de travail à bon marché. Mais cette thèse, si elle a pu paraître justifiée, ne tient pas à l'examen des modes de coopération liant aujourd'hui la France et le Maghreb. En premier lieu, en raison de l'importance attachée par cette coopération à la notion de gouvernance, en second lieu parce que la relation économique tend à fournir aux Etats maghrébin plus d'autonomie et plus de richesse.

La notion de gouvernance, mise en œuvre par le ministère français des affaires étrangères, et présente tant dans les documents cadre de partenariat franco-marocain et franco-tunisien que dans la Déclaration d'Alger, est en effet un processus tourné tant vers les gouvernements que vers les sociétés civiles, qui conduit à un développement

économique et social autonome de ces Etats. La France par sa coopération soutient des projets choisis par ses partenaires, ou par leur société civile, et non pas seulement des projets qui l'intéressent directement. Ce mode de coopération conduit en outre à responsabiliser ces partenaires, en favorisant non pas la formation directe, mais la formation de formateurs, non pas l'action directe de coopérants français, mais l'action d'associations créées pour répondre à un besoin local. La coopération en matière de gouvernance est donc le contraire d'une politique néocoloniale, en ce qu'elle est choisie par l'Etat soutenu, et qu'elle vise non seulement son gouvernement et son administration, mais aussi ses corps intermédiaires. Le résultat attendu à moyen terme est une démocratisation des Etats concernés par des voies qu'ils auront eux-mêmes choisies, et une progression sociale susceptible de faire barrage à l'islamisme contestataire qui y est présent.

Les relations économiques entre la France et le Maghreb sont elles aussi tout sauf néocoloniales, en dépit des apparences créées par la prédominance française dans ce domaine. Les relations commerciales sont certes déséquilibrées, mais une part importante des importations françaises vers le Maghreb en est reportée après transformation, en sorte que le travail et la valeur ajoutées bénéficient au pays de transformation. Les prêts et subventions de l'Agence française de développement ne sont jamais « liés », les marchés qu'ils financent peuvent donc être attribués librement au mieux disant, et non conditionnés à sa nationalité. Enfin, les investissements directs français au Maghreb sont d'abord tournés vers le secteur productif ou commercial créateur d'emploi et de richesse à long terme, et non, ainsi que l'illustre particulièrement bien le cas de l'Algérie, vers la seule exploitation des ressources naturelles.

## ANNEXE

### Eléments d'informations relatifs aux Etats du Maghreb central

#### Eléments relatifs au Maroc :

##### I - Généralités

Superficie :	450 000 km <sup>2</sup> (710 000 km <sup>2</sup> avec le Sahara occidental)
Population :	29,9 millions
Densité de population :	66 hab/km <sup>2</sup>
Population urbaine (en % du total) :	55%
Croissance démographique :	1,4%
Taux de fécondité :	2,5 (2,1 en milieu urbain; 3,1 en milieu rural)
Espérance de vie à la naissance :	70,3 ans (hommes : 68,1, femmes : 72,7)
Taux d'analphabétisme :	43% (hommes: 30,8%, femmes: 54,7%; urbain:29,4%; rural: 60,5%)
Population au dessous du seuil de pauvreté :	14,2%
Indice de développement humain :	99 sur 177

##### II- Economie (données 2004)

PIB :	40,3 Mds €, dont :
agriculture :	15,3%
industrie et mines :	29,6%
services :	37,6%
administration :	16,7%
PIB/habitant :	1673,6 USD
Taux de croissance :	3,2% en 2002 ; 5,5% en 2003 ; 4,2% en 2004
Taux d'inflation :	2,8% en 2002 ; 1% en 2003 ; 1,5% en 2004
Taux de chômage :	10,8% (chômage urbain : 18,4%)
Taux d'investissement :	24,2% du PIB
Taux d'épargne :	25,4% du PIB
Exportations :	19,8% du PIB
Importations :	35,6 % du PIB
Principaux postes du commerce extérieur	
- exports :	biens de consommation (37%), demi-produits (27,1%), produits alimentaires (15,7%).
- imports :	biens de consommation (22,6%), semi-produits (23,2%), biens d'équipement (22%).
Principaux partenaires commerciaux :	
- clients :	France (33,1%), Espagne (17,4%), Grande-Bretagne (7,9%), Italie (4,9%).
- fournisseurs :	France (18%), Espagne (12,1%), Italie (6,6%), Allemagne (6%).
Solde commercial :	-5,2 Mds EUR (-13% du PIB)

## TUNISIE

### I - Généralités

Superficie :	162 155 km <sup>2</sup>
Population :	9,9 millions
Densité de population :	63 hab/km <sup>2</sup> mais 100 hab/km <sup>2</sup> sur la côte
Population urbaine (en % du total) :	65%
Croissance démographique :	inférieure à 1%
Taux de fécondité :	2,06
Espérance de vie à la naissance :	73,2 ans
Taux d'analphabétisme :	22,9%
Population au dessous du seuil de pauvreté :	4,4%
Indice de développement humain :	87 sur 177

### II- Economie (données 2006)

PIB :	32,95 Mds US\$, dont :
agriculture :	13,8%
industrie et mines :	31,6%
services :	56,2%
PIB/habitant :	2840 USD
Taux de croissance :	4% en 2006 (6% en 2004)
Taux d'inflation :	4,6%
Taux de chômage :	13,9% (chômage urbain : 18,4%)
Taux d'investissement :	22,9% du PIB
Taux d'épargne :	22,6% du PIB
Exportations :	14% du PIB
Importations :	18,1% du PIB
Principaux postes du commerce extérieur	
- exports :	biens de consommation (44,3%), demi-produits (71,5%), énergie (13%).
- imports :	énergie (13,3%), semi-produits (41,8%), biens d'équipement (25,4%).
Principaux partenaires commerciaux :	
- clients :	France (32,3%), Italie (22,1%), Allemagne (7,9%), Espagne (6,3%).
- fournisseurs :	France (22,8%), Italie (18,7%), Allemagne (7,9%), Espagne (4,7%)
Solde commercial :	-2,7 Mds EUR (-9,7% du PIB)

## ALGERIE

### I - Généralités

Superficie :	2 831 741 km <sup>2</sup>
Population :	32,93 millions
Densité de population :	13,5 hab/km <sup>2</sup>
Population urbaine (en % du total) :	59%
Croissance démographique :	1,22%
Taux de fécondité :	1,89
Espérance de vie à la naissance :	73,3
Taux d'analphabétisme :	30%
Population au dessous du seuil de pauvreté :	23 %
Indice de développement humain :	102 <sup>ème</sup> sur 177

II- Economie (données 2005)

PIB : 101,4 Mds US\$, dont :

hydrocarbures : 36 %

services : 22 %

administrations 10%

agriculture 9 %

PIB/habitant : 3129 USD

Taux de croissance : 5,1 %

Taux d'inflation : 2,7%

Taux de chômage : 15,5 %

Taux d'investissement : 30 % du PIB

Taux d'épargne : 51,7 % du PIB

Exportations : 53 % du PIB

Importations : 20,7% du PIB

Principaux postes du commerce extérieur

- exports : hydrocarbures (98%).

- imports : biens d'équipements (40%) semi-produits (28%), biens alimentaires (18 %).

Principaux partenaires commerciaux :

- clients : Etats-Unis (26,6%), Italie (17%), Espagne (10,5%), France (8,2%).

- fournisseurs : France (20,6%), Italie (8,8%), Chine (8,1%), Espagne (%)

Solde commercial : Mds EUR (% du PIB)

## BIBLIOGRAPHIE

### Ouvrages :

- Bouhout EL MELLOUKI RIFFI, « La Politique française de coopération avec les Etats du Maghreb : 1955-1987 » Paris Casablanca : PUBLISUD: Toubkal Convergences maghrebines, 1989, 307 p.
- Pascal LEPAUTREMAT, « La politique musulmane de la France au 20<sup>ème</sup> siècle – de l’hexagone aux terres d’islam – espoirs, réussites, échecs », Paris, Maisonneuve et Larose, 2003, 521 p.
- Pierre VERMEREN, « Maghreb : la démocratie impossible ? », Paris, Fayard 2004, 421 p.
- Pierre VERMEREN, « le Maroc en transition », Paris, Poche, La découverte, 2002

### Reuves :

- Michelle TRIBALAT, « une estimation des populations d’origine étrangère en France en 1999 », Populations 2004/1, Volume 59 p.51-81.
- Xavier Thierry, « Evolution récente de l’immigration en France et éléments de comparaison avec le Royaume-Uni », Populations 2004/5, p 725-764.
- Marc Ferro, « Un bilan globalement négatif », Le Nouvel Observateur, 8 décembre 2005.
- « Le Maghreb », Questions Internationales n°10, La Documentation Française, 2004

### Sites Internet :

- Sites gouvernementaux :

Sur le site du ministère français des affaires étrangères : [www.diplomatie.gouv.fr/fr/](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/), voir les rubriques « pays », ainsi que la rubrique relative à l’aide au développement, [www.diplomatie.gouv.fr/fr/rubrique.php3?id\\_rubrique=1060](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/rubrique.php3?id_rubrique=1060), et les pages liées, notamment les « notes du jeudi », éditées par la direction générale de la coopération et du développement, disponibles sous [http://www.gouv.fr/fr/rubriqueActions prioritaires/Coop%C3%A9ration et d%C3%A9veloppement](http://www.gouv.fr/fr/rubriqueActions prioritaires/Coop%C3%A9ration%20et%20d%C3%A9veloppement)

Les sites des ambassades de France,  
au Maroc : [www.ambafrance-ma.org/index.cfm](http://www.ambafrance-ma.org/index.cfm)  
en Algérie : [www.ambafrance-dz.org/](http://www.ambafrance-dz.org/)  
en Tunisie : [www.ambassadefrance-tn.org/](http://www.ambassadefrance-tn.org/)

Le site de l'Agence française de développement : [www.afd.fr/jahia/Jahia/lang/fr/pid/1](http://www.afd.fr/jahia/Jahia/lang/fr/pid/1)

- Informations statistiques :

Au Maroc, Direction de la statistique, [www.statistic-hcp.ma](http://www.statistic-hcp.ma)  
En Algérie, Office national des statistiques, [www.ons.dz](http://www.ons.dz)  
En Tunisie, Institut national de la statistique [www.ins.nat.tn](http://www.ins.nat.tn) (inaccessible en 2007)  
Statistiques de l'OCDE : [www.oecd.org/0,2605,fr\\_2649\\_201185\\_1\\_1\\_1\\_1\\_1,00.html](http://www.oecd.org/0,2605,fr_2649_201185_1_1_1_1_1,00.html)  
Institut national des études démographiques : <http://www.ined.fr/fr>

Sur les Investissements directs à l'étranger :  
[www.ensmp.net/pdf/2007/anima/Ani\\_Bilan-IDE-MEDA-2006-FR\\_26-2-07.pdf](http://www.ensmp.net/pdf/2007/anima/Ani_Bilan-IDE-MEDA-2006-FR_26-2-07.pdf)  
[www.oecd.org/dataoecd/22/30/33725255.pdf](http://www.oecd.org/dataoecd/22/30/33725255.pdf)  
[www.animaweb.org/documents/mipo2005.pdf](http://www.animaweb.org/documents/mipo2005.pdf)

- Information généraliste :

[http.fr.wikipedia.org/wiki/Algérie](http://fr.wikipedia.org/wiki/Algérie) (peu fiable)  
[http.fr.wikipedia.org/wiki/Tunisie](http://fr.wikipedia.org/wiki/Tunisie)  
[http.fr.wikipedia.org/wiki/Maroc](http://fr.wikipedia.org/wiki/Maroc)  
Intérêt-général.info: [www.interet-general.info/rubrique.php3?id\\_rubrique=52](http://www.interet-general.info/rubrique.php3?id_rubrique=52)  
Magharebia.com, [www.magharebia.com/cocoon/awi/xhtml1/fr/homepage/](http://www.magharebia.com/cocoon/awi/xhtml1/fr/homepage/), un site sponsorisé par l'European command américain,

- Information spécialisée et réflexions :

- Sur le monde maghrébin et méditerranéen :  
Fondation méditerranéenne d'études stratégiques : [www.fmes-france.net](http://www.fmes-france.net) et [www.fmes-france.net/rubrique.php3?id\\_rubrique=14](http://www.fmes-france.net/rubrique.php3?id_rubrique=14).  
Algéria Watch : [www.algeria-watch.org/français.htm](http://www.algeria-watch.org/français.htm), [www.algeria-watch.org/analyse/politique.htm](http://www.algeria-watch.org/analyse/politique.htm) et [www.algeria-watch.org/analyse/economie.htm](http://www.algeria-watch.org/analyse/economie.htm).  
- Sur la géopolitique :  
Institut français de géopolitique : [www.geopolitique.net/rubrique.php3?id\\_rubrique=4](http://www.geopolitique.net/rubrique.php3?id_rubrique=4).  
Institut Français des Relations Internationales, [www.ifri.org](http://www.ifri.org)

## TABLE DES MATIERES

<b>INTRODUCTION</b>	<b>- 1 -</b>
<b>PREMIERE PARTIE DES RELATIONS FRANCO MAGHREBINES SOUS LE SIGNE DE L'HISTOIRE.</b>	<b>- 3 -</b>
1.1 - <i>Des relations marquées par l'histoire.</i>	- 3 -
a/ Une colonisation altruiste ?	- 4 -
b/ une décolonisation ambiguë.	- 5 -
c/ Des relations ultérieures toujours influencées par l'histoire commune.	- 7 -
1.2 - <i>L'importance de l'immigration.</i>	- 9 -
1.3 - <i>La mondialisation renouvelle l'intérêt de nos relations.</i>	- 11 -
<b>DEUXIEME PARTIE UNE COOPERATION INSTITUTIONNELLE RESPECTUEUSE DES INTERETS DES PARTENAIRES MAGHREBINS.</b>	<b>- 13 -</b>
2.1 - <i>Une coopération tous azimuts avec le Maroc.</i>	- 13 -
a/ Des domaines de coopération variés.	- 14 -
b/ l'intervention ciblée de l'Agence française de développement.	- 17 -
2.2 - <i>Une coopération restreinte au développement économique et à la coopération institutionnelle avec la Tunisie.</i>	- 18 -
a/ Un document cadre de partenariat limité.	- 19 -
b/ l'intervention de l'AFD.	- 21 -
2.3 - <i>Une coopération désorganisée mais riche avec l'Algérie.</i>	- 22 -
a/ La déclaration d'Alger, cadre par défaut du partenariat franco-algérien.	- 22 -
b/ L'AFD orientée vers l'habitat et l'économie.	- 24 -
2.4. <i>L'impact des relations économiques privées.</i>	- 24 -
a/ Au Maroc, la France est le premier partenaire économique.	- 25 -
b/ En Algérie, la France investit dans les secteurs productifs.	- 26 -
c/ En Tunisie, la France est le premier investisseur et le premier partenaire commercial.	- 27 -
-	-
<b>CONCLUSION</b>	<b>- 29 -</b>
<b>ANNEXE</b>	<b>- 31 -</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>- 34 -</b>
<b>TABLE DES MATIERES</b>	<b>- 36 -</b>